AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1020
FR0000130007-FS0451

10 juillet 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ALCATEL LUCENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 juillet 2015, la société The Capital Group Companies, Inc.[1] (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis), a déclaré avoir franchi en baisse, le 8 juillet 2015, le seuil de 10% des droits de vote de la société ALCATEL LUCENT et détenir, à cette date, 285 687 380 actions ALCATEL LUCENT[2] représentant autant de droits de vote, soit 10,08% du capital et 9,92% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte de cessions d'actions ALCATEL LUCENT sur le marché.

[1] Agissant en qualité d'« investment adviser » pour le compte de fonds.
[2] Dont 1 action sous forme d'ADR.
[3] Sur la base d'un capital composé de 2 832 829 882 actions représentant 2 881 193 471 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.